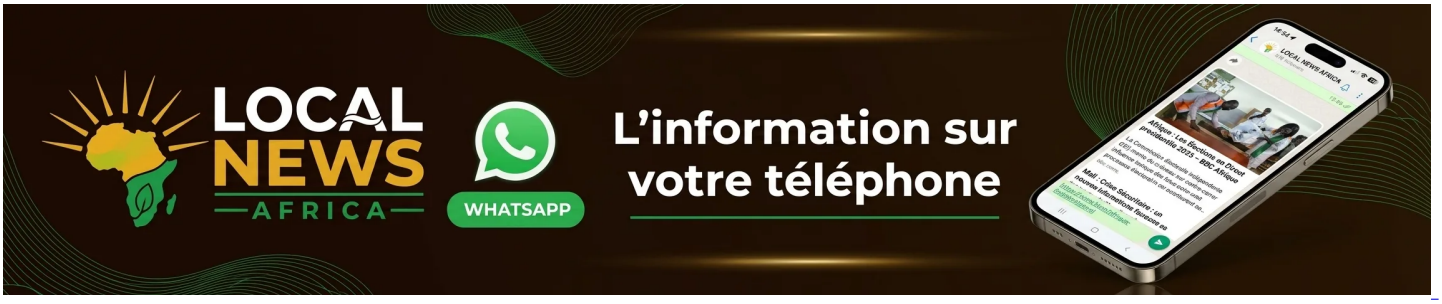


SIMA 2026 À COTONOU

es défis économiques de l'industrie musicale africaine

Auteur : **DOSSOU Ornel** | Publié le : **13 nov. 2026 à 15:55**



Ouverte le 12 novembre à Cotonou, la troisième édition du Salon des industries musicales d'Afrique francophone (SIMA) place au centre des débats la transformation de la visibilité artistique en revenus durables. Derrière le rayonnement international des musiques africaines, les enjeux sont considérables : rémunération des créateurs, financement des productions, droits d'auteur, distribution numérique et structuration des entreprises culturelles.

Cotonou accueille, les 12 et 13 novembre 2026, plusieurs centaines de professionnels de la musique venus de différents pays africains. Producteurs, artistes, investisseurs et représentants d'institutions prennent part à cette troisième édition du Salon des industries musicales d'Afrique francophone (SIMA), organisée autour du thème « Musique africaine : de la scène au pouvoir d'influence ».

Cofondé par l'entrepreneur culturel Mamby Diomandé et l'artiste-producteur Pit Baccardi, le rendez-vous entend dépasser la seule célébration du succès artistique. Son ambition est de contribuer à la construction d'une industrie capable de transformer la popularité des artistes africains en activités économiques, en emplois et en investissements.

La précédente édition avait réuni plus de 6 700 participants, dont plus de 3 000 professionnels, selon les organisateurs. Pour 2026, plus de 7 000 participants étaient annoncés dans les prévisions relayées par TV5MONDE. Ce dernier chiffre reste une estimation et ne constitue pas un bilan de fréquentation.

Un marché en croissance, mais une valeur encore inégalement répartie

Le potentiel économique du secteur est réel. Selon le rapport 2026 de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI), les revenus de la musique enregistrée en Afrique subsaharienne ont atteint 120 millions de dollars en 2025, soit une progression de 15,2 % en un an. Mais l'Afrique du Sud concentre à elle seule 78,1 % de ces recettes. Cette répartition révèle le poids encore limité de nombreux autres marchés de la région dans l'économie formelle de la musique enregistrée.

La situation des droits d'auteur apporte un autre éclairage. D'après la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), les collectes de redevances en Afrique ont atteint 92,4 millions d'euros en 2025, en hausse de 3,2 %. Les recettes numériques se sont établies à 15,9 millions d'euros, soit une progression de 6,7 %.

Ces montants ne représentent pas le chiffre d'affaires total de l'industrie musicale : ils correspondent aux sommes collectées pour les créateurs par les organismes de gestion collective. Ils montrent néanmoins que la rémunération des auteurs et compositeurs reste un enjeu majeur dans la structuration du secteur.

La croissance du streaming ne garantit donc pas automatiquement une rémunération satisfaisante pour les artistes. Entre la mise en ligne d'un titre et les revenus effectivement perçus interviennent plusieurs acteurs : plateformes, distributeurs, producteurs, éditeurs et sociétés de gestion des droits. La répartition dépend notamment des contrats, de la détention des droits sur les enregistrements et les compositions, ainsi que des mécanismes de collecte et de reversement.

Pour les artistes qui ne maîtrisent pas ces circuits ou ne disposent pas d’un accompagnement professionnel, une forte audience peut ainsi ne pas se traduire par des revenus proportionnels.

Droits d’auteur et financement : les conditions d'une industrie durable

C’est l’un des enjeux au cœur des échanges du SIMA. La programmation aborde notamment la monétisation des musiques africaines, les droits d’auteur, les mécanismes de financement et les possibilités d’internationalisation des talents.

Le programme comprend également un sommet consacré à l’intelligence artificielle et au droit d’auteur, organisé avec la CISAC. Les discussions portent sur les transformations des processus de création, les effets de l’IA générative sur les emplois et la nécessité de préserver la rémunération des créateurs lorsque leurs œuvres sont utilisées par ces nouvelles technologies.

Au Bénin, cette question s’inscrit dans un cadre institutionnel déjà établi. Le Bureau béninois du droit d’auteur et des droits voisins (BUBEDRA) est chargé de protéger les intérêts patrimoniaux des auteurs, des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes. Il collecte les redevances auprès des utilisateurs des œuvres afin de les reverser aux ayants droit.

En mars 2025, la Haute Autorité de l’audiovisuel et de la communication (HAAC) avait d’ailleurs reçu le directeur général du BUBEDRA, Eugène Cocou Aballo, qui sollicitait son appui pour faire respecter les obligations de paiement des redevances par les médias utilisant des œuvres protégées. L’institution avait alors reconnu la nécessité de faire appliquer les textes. Cet épisode illustre l’écart qui peut subsister entre l’existence d’un dispositif juridique et son application effective.

La question du financement est tout aussi déterminante. Produire un album, réaliser un clip, organiser une tournée ou assurer la promotion d’un artiste nécessite des ressources. Or, de nombreuses entreprises culturelles africaines restent confrontées à des difficultés d’accès au crédit, à l’investissement et aux dispositifs d’accompagnement adaptés à leurs modèles économiques.

Cotonou veut dépasser les rencontres pour construire des partenariats

Pour le Bénin, accueillir le SIMA pour la deuxième année consécutive représente une occasion de renforcer sa présence dans les réseaux professionnels de la musique africaine. Mais l’intérêt économique de l’événement dépendra aussi de sa capacité à faire émerger des collaborations durables au-delà des deux journées de rencontres.

Plusieurs initiatives inscrites au programme vont dans ce sens. Le SIMA Lab.Music, organisé du 7 au 11 novembre, a réuni des artistes et beatmakers africains autour de la production d'un projet musical collectif, dont la distribution par une major internationale est envisagée. Le salon prévoit également le lancement de Boost by SIMA au Bénin, un programme intensif et certifiant destiné à renforcer les compétences des professionnels locaux dans les métiers de l'industrie musicale.

La création d'un réseau des femmes dans l'industrie musicale en Afrique subsaharienne figure aussi parmi les initiatives de cette édition. Elle répond à un enjeu de représentation et d'accès aux opportunités professionnelles dans un secteur où les fonctions de production, de management, d'édition et de direction restent des espaces à mieux ouvrir.

L'ambition affichée est donc plus large que celle d'un salon professionnel. Elle consiste à rapprocher les artistes des investisseurs, les créateurs des marchés et les entreprises culturelles des outils nécessaires à leur développement.

Le véritable indicateur de réussite du SIMA ne sera toutefois pas seulement le nombre de participants ou la visibilité médiatique de l'événement. Il se mesurera aussi aux contrats conclus, aux financements mobilisés, aux formations effectivement suivies, aux droits mieux rémunérés et aux entreprises capables de se développer durablement depuis le continent.

Pour l'industrie musicale africaine, le défi est désormais de faire en sorte que le succès de ses artistes profite davantage à ceux qui créent, produisent, distribuent et investissen

DOSOU Ornel

PUBLICITÉ
